



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



GUIDE PRATIQUE



POUR PASSER À L'ACTION



COLLECTIVITÉS



JE M'INFORME, J'AGIS, JE ME PROTÈGE

FACE AUX RISQUES
AGISSONS



BIEN PRÉPARÉS, BIEN PROTÉGÉS





Incendies, inondations, tempêtes...

Des événements déjà présents en France et qui s'intensifient avec le changement climatique.

Des événements pouvant générer accidents et pollutions industriels et altérer notre environnement.

Des événements qui ont un vrai impact sur notre vie quotidienne.

Des événements de plus en plus puissants et récurrents.

Des événements qui nous donnent l'impression d'être impuissants...

Mais nous pouvons agir face aux risques !

Nous pouvons agir en nous informant sur les risques de notre région.

Agir en nous formant aux bons réflexes. Ceux qui sauvent.

Agir en nous protégeant grâce aux recommandations des secours pour que leurs interventions soient plus efficaces.

Nous pouvons tous faire face et devenir acteurs de notre sécurité.

Parce que si nous sommes bien préparés, nous serons bien protégés.

**FACE AUX
RISQUES,
AGISSONS**

RENDEZ-VOUS LE

13 OCTOBRE

Chaque année, un nouvel appel à projets est lancé pour soutenir toutes les institutions publiques, les acteurs privés ou les structures associatives souhaitant organiser des actions de sensibilisation sur les risques naturels et technologiques. Les projets ainsi labellisés se dérouleront tout au long de l'année, avec un point d'orgue le 13 octobre grâce à la « Journée Nationale de la Résilience ». Cette démarche « Face aux risques, agissons » est portée par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Transition écologique. Depuis 2022, plusieurs centaines de milliers de citoyens ont bénéficié des actions labellisées et ont été sensibilisés aux risques majeurs, tant en France hexagonale que dans les Outre-mer.



Je suis référencé pour bénéficier d'une visibilité nationale

Une carte interactive a été créée pour référencer les projets labellisés tout en les géolocalisant : <https://carte-jnr.fr/>



Je peux bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière

Pour faciliter l'émergence de projets portés par des candidats dotés de moyens limités, un accompagnement par le référent territorial et une aide financière pourront être demandés par le porteur de projet labellisé.



Je dispose d'outils de communication

Les projets ayant obtenu la labellisation peuvent utiliser le kit de communication officiel mis à la disposition des organisateurs.

5 BONNES RAISONS DE FAIRE LABELLISER SON PROJET



Je peux devenir lauréat de la « Journée Nationale de la Résilience »

En France hexagonale comme dans les Outre-mer, des prix seront attribués à des projets emblématiques, afin de saluer les initiatives les plus innovantes et les plus qualitatives.



Je deviens acteur de la résilience de la population

La labellisation me permet de créer des partenariats et de faire grandir mon audience pour diffuser la culture du risque.

3

MA LABELLISATION EN 3 ÉTAPES SIMPLES

ÉTAPE 1

Je dépose le formulaire complété sur la plateforme dédiée.

ÉTAPE 2

Mon dossier est instruit dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la réception d'un dossier complet.

ÉTAPE 3

Si mon projet est labellisé :

- Je reçois un mail de confirmation ;
- J'ai accès à des ressources et à un kit de communication ;
- Je reçois les indications pour solliciter une aide financière.



J'AI ALORS TOUTES LES CARTES EN MAIN POUR INFORMER, FORMER ET PROTÉGER MA COMMUNAUTÉ.

Si mon projet est désigné lauréat de la « Journée Nationale de la Résilience », je suis contacté pour la remise des prix lors d'une cérémonie pour que mes actions puissent bénéficier d'une visibilité nationale !



Pour mieux connaître les risques sur le territoire et près de chez vous :
[GEORISQUES.GOUV.FR](https://www.georisques.gouv.fr)



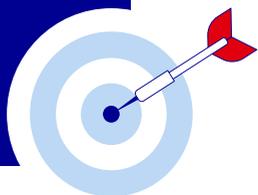
Retrouvez l'ensemble des actions près de chez vous sur la carte interactive :
[CARTE-INR.FR](https://www.carte-inr.fr)



Pour vous préparer à faire face aux risques majeurs, retrouvez
[LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ \(PIMS\)](#)



JE SUIS UNE COLLECTIVITÉ JE M'IMPLIQUE EN...



ORGANISANT UN EXERCICE DE GESTION DE CRISE

Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), **la mairie de Barentin** (Seine-Maritime) a joué un exercice de sécurité civile. Cela a notamment permis d'activer le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les dix écoles de la commune pour ainsi développer la résilience collective face aux risques naturels.

La mairie de Saint-Claude (Jura) a joué un exercice de sécurité civile, avec pour scénario un séisme entraînant des victimes. Ce temps d'acculturation, qui impliquait les écoles du territoire, a mobilisé les sapeurs-pompiers et la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). A cette occasion, le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) au format vidéo a été diffusé.

METTANT EN PLACE UN VILLAGE-FORUM

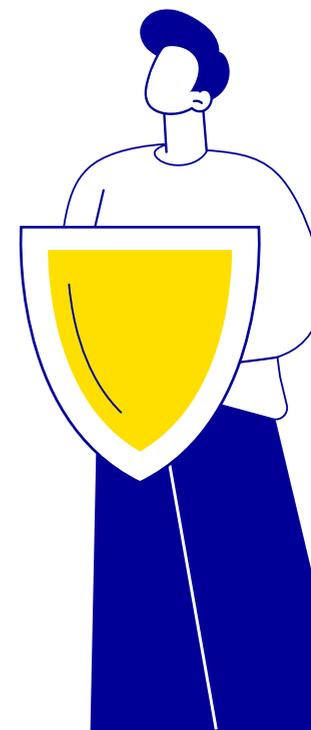
La mairie de Montpellier (Hérault) a élaboré un « Village de la prévention des risques » dans le quartier Centre. Celui-ci proposait un large éventail d'animations ludiques et pédagogiques, avec un parcours jalonné d'épreuves, permettant d'apprendre en s'amusant sur les risques climatiques auxquels les citoyens peuvent être confrontés : pluie-inondation, canicule-sécheresse et feux de forêt. Les écoles et les clubs du troisième âge ont été conviés.

FAISANT RÉALISER UN PODCAST PAR LES ÉCOLIERS

La Mairie d'Albertville (Savoie) a porté un projet « Radio Risques » : à partir d'une enquête de terrain sur le risque des chutes de rochers et d'entretiens avec des experts, les élèves d'une école ont pu sensibiliser les populations sur ce sujet au travers de cinq émissions diffusées durant la semaine du 13 octobre sur la radio locale.

PROPOSANT DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION À DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS

La mairie de Mamoudzou (Mayotte) a organisé plusieurs journées destinées au grand public et aux écoliers pour les sensibiliser sur la question des risques naturels et sanitaires liés à l'habitat des bidonvilles locaux. Une exposition a été présentée dans un quartier à habitats précaires afin de faire connaître les risques et les mesures de réduction de la vulnérabilité.



COMMENT J'INFORME LES **CITOYENS** ?

La Journée Nationale de la Résilience peut être un très bon levier pour les élus afin de mettre en œuvre leurs obligations d'information préventive : faire connaître le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et organiser, au moins une fois tous les deux ans, des actions de communication sur les risques majeurs et les mesures de prévention et de sauvegarde auprès de sa population.

C'est aussi l'occasion de promouvoir et de faire connaître les modalités d'engagement pour participer à la sécurité de la population telles que la réserve communale de sécurité civile, le volontariat chez les sapeurs-pompiers, les cadets de la sécurité civile...

COMMENT J'INTÈGRE LA POPULATION AUX **EXERCICES** ?

Les communes et les intercommunalités soumises à l'obligation d'élaborer leur plan communal ou intercommunal de sauvegarde (PCS et PICS) doivent réaliser des exercices réguliers. La population peut être associée aux exercices de mise en œuvre des PCS ou PICS. Plusieurs modalités sont possibles. Il peut s'agir du déclenchement des dispositifs d'alerte des populations (FR-Alert, sirènes SAIP, conventions avec les antennes locales de Radio France), précédé dans un délai raisonnable d'une information par tout moyen de communication adapté. La participation directe de la population (citoyens, écoles, entreprises, ...) à l'exercice doit être favorisée, notamment par une communication préalable présentant l'intérêt d'une telle mobilisation.

Il convient dans ces conditions de prendre en amont de l'exercice et une fois le scénario établi, le contact de la préfecture, des chefs d'établissements scolaires et/ou des entreprises pouvant être concernés. La population peut aussi être associée par l'activation de la réserve communale de sécurité civile et, le cas échéant, par la mobilisation des associations agréées de sécurité civile et des personnes qui peuvent se mettre bénévolement à disposition des sinistrés ou sensibilisant aux gestes qui sauvent (GQS) avec l'appui des associations agréées de sécurité civile (AASC).



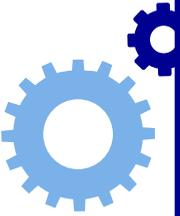
COMMENT PUIS-JE M'ADRESSER À **TOUS LES PUBLICS** ?

Plusieurs méthodes existent pour inclure tous les publics dans les dispositifs existants, via des actions dites « d'aller-vers ». Cela implique une démarche proactive, au plus près des lieux de vie, soit en pratique :

- Mettre en place des actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Activer les réseaux associatifs de proximité pour diffuser la culture du risque ;
- Le cas échéant, prendre en compte les besoins spécifiques et adapter les dispositifs et les outils/supports utilisés.

PLUSIEURS ACTEURS PEUVENT ÊTRE MOBILISÉS SUR CE SUJET :

- Les préfets et les sous-préfets chargés de la cohésion sociale et/ou de la politique de la ville ;
- Le réseau des délégués du préfet sur le territoire (représentants de l'État dans les quartiers prioritaires de la ville) ;
- Les DEETS chargées des thématiques « emploi » et « solidarités » ;
- Les services sociaux du Conseil départemental ;
- Les communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS).



DES RESSOURCES

POUR

PROMOUVOIR

MON PROJET



LES ACTEURS PRINCIPAUX SUR LES RISQUES MAJEURS

LE RÉFÉRENT TERRITORIAL « FACE AUX RISQUES AGISSONS »

Présent dans chaque département de France hexagonale et dans les départements et territoires d'Outre-mer, le référent territorial est le relais de proximité s'agissant du dispositif.

SES MISSIONS :

- Faire connaître le label et la Journée Nationale de la Résilience aux futurs porteurs de projets et aux publics.
- Instruire les demandes de labellisation.
- Accompagner les porteurs de projet labellisé, notamment en mettant à disposition diverses ressources (guide PCS/PICS, PIMS, Géorisques,...).
- Instruire les demandes d'aide financière déposées par les porteurs de projet labellisé.

Contact : via la plateforme dédiée sur démarches simplifiées



LES AUTRES ACTEURS TERRITORIAUX

- Les coordonnateurs académiques risques majeurs.
- Les services « jeunesse, sport et vie associative ».
- Les collectivités territoriales.



ASSOCIATION NATIONALE DES COMITÉS ET COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION (ANCCLI)

Association qui fédère les expériences et les attentes des 35 CLI (Commissions locales d'information) et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.

SES MISSIONS :

L'une des missions essentielles des CLI est de relayer l'information auprès du grand public et de permettre ainsi, au citoyen, de se forger sa propre opinion sur le sujet du nucléaire.

Contact : <https://www.anccli.org/>

AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION (ASNR) (CRÉATION AU 1^{ER} JANVIER 2025)

Autorité administrative indépendante chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France.

SES MISSIONS :

L'ASNR a une mission générale d'expertise, de recherche et de formation. Elle contribue aux travaux du Parlement sur ces sujets et à l'information du public. Elle participe au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens.

INSTITUT FRANÇAIS DES FORMATEURS RISQUES MAJEURS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (IFFO-RME)

Association qui constitue un espace de réflexion et une force de propositions afin de développer les actions d'information, de formation et d'éducation à la prévention des risques majeurs auprès des jeunes et du grand public.

SES MISSIONS :

- Développer la culture du risque majeur dans la population et notamment chez les jeunes.
- Aider les établissements d'enseignement à assurer leur mise en sûreté.
- Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Développer un réseau de formateurs en assurant leur formation et leurs actions.

Contact : <https://arc.iffor-me.fr/>

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES (AFPCNT)

Association qui favorise la diffusion et la mise en commun des connaissances, des méthodes et des outils dédiés à la réduction des risques de catastrophes, pour le développement de la résilience.

SES MISSIONS :

- Favoriser le développement de la culture de la résilience vers l'ensemble des parties prenantes concernées.
- Adopter une démarche globale et pluridisciplinaire associant prévention, protection et développement de comportements adaptés, collectifs ou individuels face aux risques.
- Animer un réseau permanent d'acteurs au niveau territorial afin de partager leurs expériences et promouvoir leurs bonnes pratiques.
- Favoriser le dialogue de ce réseau avec les pouvoirs publics et autres partenaires.

Contact : contact@afpcnt.org

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMa)

Association dont l'objectif est de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

SES MISSIONS :

- Développer des actions d'assistance aux territoires dans la préparation des acteurs locaux et du grand public face aux risques.
- Former et conseiller les décideurs locaux dans l'exercice de leurs missions de prévention.
- Favoriser les échanges d'expérience en matière de gestion des risques et de catastrophes (REX) et les faire partager.

Contact : info@irma-grenoble.com

PRÉVENTION MAIF

Association qui s'investit pour sensibiliser, informer et éduquer à la prévention des risques en accompagnant les collectivités, associations, enseignants et familles, en animant des ateliers de prévention.

SES MISSIONS :

« Sensibiliser, informer, éduquer » : sont les trois missions de l'association Prévention MAIF. Son programme d'actions est principalement mis en œuvre en milieu scolaire mais l'association s'adresse également aux adultes et s'engage dans une action éducative à la sécurité tout au long de la vie.

Contact : <https://prevention-maif.fr/>

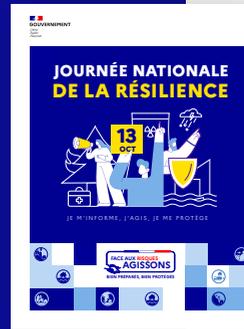


UN KIT DE COMMUNICATION PERSONNALISABLE POUR CHAQUE PROJET LABELLISÉ

Dès lors que votre projet se voit labellisé par l'État, un kit de communication officiel vous est adressé.

Ce kit se compose de :

- Une affiche en A4 / A3, générique ou personnalisable et imprimable ;
- Des outils digitaux personnalisables, avec des vignettes pour les réseaux sociaux et un logo à apposer sur les vidéos ;
- La charte graphique « Face aux risques, agissons » ;
- Un article « Journée Nationale de la Résilience » (prêt-à-publier) sur les supports de votre choix ;
- La version imprimable de la « Boîte à risques » pour diffusion par les porteurs de projet lors de vos événements auprès du grand public. <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/boite-risques>



CHECKLIST POUR COMMUNIQUER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



En amont de l'événement :

I. Dès que mon projet est défini, je peux communiquer sur les réseaux sociaux 1 à 2 fois par semaine jusqu'à la tenue de l'événement.

Exemples de posts :

- Un post pour présenter le label,
- Un post pour présenter la démarche de mon projet,
- Un post pour rappeler la date de l'événement et les modalités d'accès,
- Une série de posts pour présenter les intervenants ou les activités.

II. Un mois avant mon projet : je crée un événement sur mes réseaux sociaux.

Pendant l'événement :

Je prends des photos de l'événement pour poster le jour-J sur les réseaux sociaux.

Bonnes pratiques :

- Je privilégie des photos du public sans visage reconnaissable,
- Je privilégie des photos de mon équipe en les taguant : cela génère de l'engagement (like, commentaire, partage...).

Quelques idées de formats :

- Vidéo : le jour-J, je privilégie des vidéos de moins de 30 secondes pour capter rapidement l'attention des internautes,
- Story : ce format portrait éphémère permet de donner à voir en direct l'envers du décor et les coulisses de votre événement.



Après l'événement :

I. Jusqu'à une semaine après votre événement : je reviens sur les moments forts de la journée à travers un post bilan. Je privilégie un format vidéo court ou un carrousel de photos.

II. Je pense à remercier les participants et mes partenaires !

BIEN PRÉPARÉS, BIEN PROTÉGÉS



La Journée Nationale de la Résilience mise en place par le Gouvernement depuis 2022, et institutionnalisée par la loi du 10 juillet 2023 vise à **préparer chaque citoyen aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe** afin qu'il devienne ainsi le premier acteur de sa sécurité.

Chaque année, un nouvel appel à projets est lancé pour organiser des actions de sensibilisation sur les risques naturels et technologiques, y compris nucléaires : celui-ci permettra aux projets organisés tout au long de l'année de disposer du label « face aux risques, agissons », avec un point d'orgue le 13 octobre : la **Journée Nationale de la Résilience**.

Cette journée permet de sensibiliser la population à l'adaptation au changement climatique et à ses conséquences pour la vie, les biens et l'environnement.

Pour mieux connaître les risques sur le territoire et près de chez vous :

[GEORISQUES.GOUV.FR](https://georisques.gouv.fr)



Retrouvez l'ensemble des actions près de chez vous sur la carte interactive :

[CARTE-JNR.FR/CARTE_INTERACTIVE](https://carte-jnr.fr/carte_interactive)

